



PROCEDURE PRONOTE

publié le 05/09/2013

PROCEDURE PRONOTE :

Le code Pronote que vos enfants vous ont donné correspond au profil « Parents » et non pas « Elèves ».

Vous devez donc aller sur le site du collège, cliquer sur le « lien incontournable » Pronote en bas à droite de l'écran.

Ensuite, vous allez sur l' « Espace Parents », vous entrez votre identifiant et votre mot de passe et vous cliquez sur « se connecter ».



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.